



L'église d'Abidos avait de tout temps comme abbé laïque le seigneur d'Abidos.

Cette paroisse aura un curé en titre jusqu'à la révolution, ensuite elle sera annexe de la paroisse d'Os Marsillon.



En 1698 Lasalle est curé d'Abidos, en 1724 il sera remplacé par Castera, celui-ci décède en 1743, âgé de 70 ans, il est inhumé dans l'église d'Abidos. Lasbourie sera curé l'année suivante et sera remplacé par Pierre Pousac en 1744, celui-ci sera curé jusqu'à son décès le 15 mai 1772 et sera inhumé dans l'église d'Abidos.

Il sera remplacé par Pierre Andiyàa qui démissionnera en 1778. Jean de Paillassa est installé en 1778. Il est né à Coarraze en 1737, en 1774 il est curé de Besingrand et sera après

curé d'Abidos jusqu'en 1791, où il décède le 24 août 1791, âgé de 64 ans, il est inhumé au cimetière d'Abidos en présence des prêtres suivants :

Laruncet Jacques, curé de Noguères, ce curé refusera de faire le serment à la constitution, il s'exilera en Espagne et va y décéder.

Delmas Jean, curé de Mourenx, lui aussi refuse de faire le serment, il fuit vers l'Espagne et y décède.

Laussat, de Pau, curé de Lagor, il refusera de faire le serment, fuira en Espagne, puis reviendra dès que la loi le permettra.

Lors de leur passage à la frontière, les prêtres seront l'objet de sérieux contrôles, ainsi le curé Laussat de Pau (curé de Lagor) interviendra et fera réclamation entre 1792 et 1793, auprès du directoire, afin d'obtenir réparation du fait que les prêtres suivants, fuyant en Espagne eurent leurs montres saisies à la frontière, ces prêtres étaient : Commassus curé de Gelos, Laussat curé de Saint-Castin, Laussat barnabite et Poyussan curé de Gabaston.

Des quatre montres, deux étaient en or et deux en argent. Elles furent remises à Lacoste, commis au directoire du district d'Oloron pour être remises aux émigrés ou à celui qui tenait leurs intérêts. On peut penser que Laussat « de Pau » dernier curé de Lagor partit après les autres en Espagne.

Après septembre 1791, Sartholou curé d'Os est présent à Abidos ainsi que Laborde Vignalats qui est dit prêtre et vicaire d'Abidos.



Ensuite la révolution et le concordat, vont réunir les paroisses d'Abidos avec celles d'Os et Marsillon, Abidos sera annexe de la cure d'Os-Marsillon.

L'église d'Abidos ne semble pas avoir été agrandie et a gardé sa forme primitive, c'est dans cette église que furent inhumés les seigneurs d'Abidos, seigneurs du village et aussi Abbés Laïques de la paroisse.

La paroisse d'Abidos, fait partie de la nouvelle paroisse « Notre Dame de Pentecôte », centralisée à Mourenx.

L'église et sur l'arrière l'ancien presbytère.

Jean Ouerdane



L'église St-Barthelemy d'Arance

L'origine de l'église est bien imprécise

Il est difficile de situer la date de construction de l'église d'Arance.

Le plus ancien document traitant de l'église d'Arance, que nous ayons trouvé actuellement, date de **1620**.

Il s'agit du compte rendu de la rencontre du 6 Novembre 1620 de l'évêque avec le pasteur protestant et les jurats du village d'Arance lors de la restitution des biens catholiques par les protestants (voir introduction dans ce bulletin). Ce compte rendu émane de l'ouvrage d'Henri Lassalle « Le rétablissement du culte catholique en Béarn ».

Nous apprenons qu'étaient réunis ce jour-là, devant l'église d'Arance, Jean de Mays, Jeanet du Faur, jurats du village, Maistre Pierre de Lafitte ministre, Noble Pierre de Forbet, seigneur d'Arance et le sieur évêque.

Pierre de Lafitte est, selon Henri Lassalle, pasteur protestant en exercice à l'époque sur les communes d'Arance, Lendresse et Gouze.

L'évêque demande la restitution de l'église avec le cimetière, la fabrique¹ et tous les autres droits appartenant à l'église dont la dîme.

Maistre Pierre de Lafitte et les deux jurats se disent d'accord pour restituer la dîme et autres droits mais émettent un refus pour l'église. **Ils mettent en avant l'avoir «... bastie et entretenue à frais communs par les habitants de la religion [protestante ndlr]... ». Ils expliquent également qu'il n'y a que peu de catholiques sur le village.**

Dans ce document, il est pourtant fait état également d'un temple sur le village...

Noble Pierre de Forbet prend la parole, et explique que sa qualité de seigneur lui donnant droit de sépulture dans l'église, il demande à conserver pour lui-même et ses successeurs ce droit.

¹ Fabrique : gère tous les biens et revenus de la paroisse

L'évêque décide la restitution de l'église, de la fabrique, de la dîme et obits². Il reconnaît également le droit de sépulture dans l'église au noble Pierre de Forbet. Les protestants devront, selon sa décision, restituer l'église dans un délai de deux mois.

Henri Lassalle fait état d'un appel des protestants, et d'une demande de confirmation de l'évêque auprès du Conseil. Nulle autre précision n'est apportée.



Photo de la dalle funéraire.

Sur le côté gauche de l'église face à l'hôtel de Marie se trouve effectivement une dalle funéraire sur laquelle on distingue encore le début d'une date de 16.., le reste est illisible, peut-être s'agit-il de la sépulture des Forbet anciens seigneurs d'Arance ?

La situation des protestants s'est dans les années qui ont suivi considérablement dégradée.

Un extrait du Registre du Conseil d'Etat en date de 1666 nous apprend qu'ils ne disposent plus du droit d'exercice de leur religion sur le village. Ils sont regroupés avec leurs coreligionnaires de Mont et Lendresse en annexes dépendant du village de Gouze.

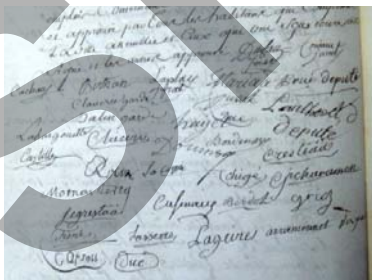
Dans leur « ... requête présentée au Roy en son conseil... » ils demandent à changer le « ... lieu de leurs presches... » car « ... les chemins du dit lieu de Gouze sont très difficiles, dangereux et bouchés souvent par une rivière sujette à débordement... ».

La physionomie de l'église a changé...

- Elle disposait d'un clocher recouvert d'un millier de bardeaux.

Le premier registre des délibérations et de police de la commune d'Arance fait état en 1781 que les réparations du clocher seront financées par la vente de « ... quelque chaine (chêne) mort et vermoulu au Cujala appartenant à la communauté... ».

En 1807, une seconde délibération fait état d'une nouvelle réparation du clocher avec un millier de bardeaux, et de l'église, avec l'installation de lambris, le blanchissage des murs à la chaux. Il est également question de travaux faits au cimetière (réparation du mur de clôture et de la porte d'entrée où sont installées quatre pierres). « ...Le tout a été arrêté et approuvé par tous les habitants qui composent la dite assemblée et ceux qui ont su écrire ont signé et les autres approuvé... ». Au total, une bonne trentaine de personnes ont signé cette décision.



² Obits : services célébrés pour le repos de l'âme d'un mort.



BESINGRAND

Le recensement de 1385 ne mentionne pas d'abbaye laïque à Besingrand, il est pourtant prouvé que la construction de son église était antérieure à 1336. Ce même recensement fait état de la maison du prébendier.

Ce qui laisserait supposer que le commanditaire de sa construction pourrait être le seigneur juridictionnel d'Abos dont dépendait le territoire de Besingrand et qu'il y aurait instauré une prébende.

Une autre hypothèse : l'abbaye de Larreule à qui revenait la dîme de Besingrand, aurait fait bâtir une chapelle avec institution d'une prébende.

Il semble que la paroisse de Besingrand n'est devenue abbaye laïque qu'après la période protestante.

L'Abbaye laïque

Un des premiers abbés, **Bernard de Vergne** est connu par son admission aux "*Etats de Béarn*", en 1652, après avoir fourni les preuves de l'ancienneté de cette abbaye. Son prédécesseur était **Bernard, seigneur de Mont**.

Ses successeurs sont nombreux leurs noms sont le plus souvent conservés pour les indemnités dues pour leur présence aux séances des "*Etats*" de 1651 à 1784.

Jean de Bordères (1658)

Pierre de Momas (1660)

Pierre de Bordères (1689)

David de Bordères (1729)

Pierre de Bordères (1752)

Jean-Ferdinand de Bordères avait touché 6 écus pour sa présence aux Etats en 1784.

L'église

L'église St Jacques d'aujourd'hui n'est sans doute pas celle d'origine qui d'après le contrat de construction de celle de Mourenx en 1346 lui était antérieure.

De dimensions très modestes, l'église St Jacques de Besingrand telle qu'elle se trouve actuellement, entourée de son cimetière, possède une nef unique prolongée par une abside circulaire au fond de laquelle s'ouvre la sacristie. Le porche d'entrée qui se trouve sur l'un des côtés est protégé par un auvent. L'intérieur est éclairé par quatre fenêtres. Une tribune est aménagée au fond de la nef, avec un escalier qui mène au clocher.





Au fond de l'abside, la statue de Saint Jacques en bois polychrome doré est la décoration la plus riche de l'église. Deux statues modernes en bois représentant la vierge et St Joseph sont placées de part et d'autre de la nef.



Le clocher

L'étroit clocher de base carrée abrite une cloche unique.

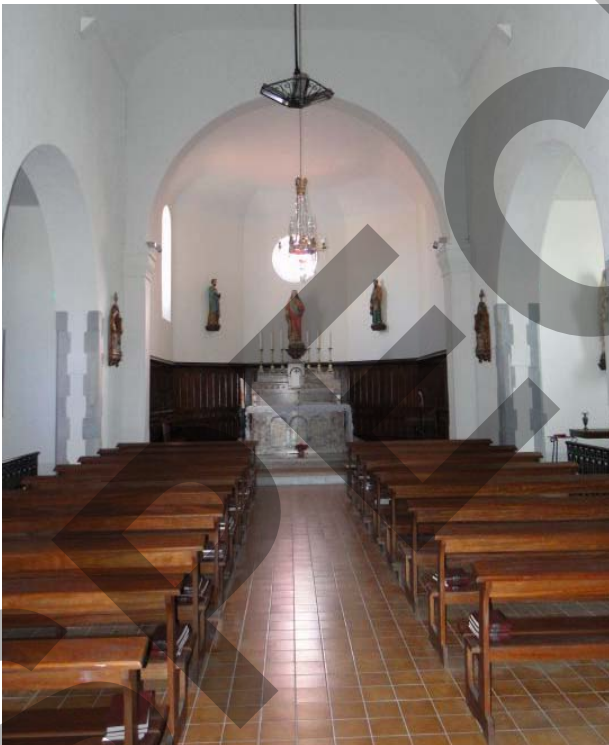
Quelques événements sont associés au clocher et à ses cloches successives :

- L'année 1794 fut, comme dans d'autres communes marquée par période révolutionnaire qui engendra ailleurs des actions violentes (*La Terreur*). La commune de Besingrand fut victime de l'excès de zèle d'un citoyen anonyme qui vint déposer



L'EGLISE de BIRON

Biron commune du canton de Lagor, arrondissement d'Orthez. La paroisse est dédiée à Saint Jean Baptiste. Le village fut donné à l'abbaye de Sorde au début du XII^{ème} siècle.



Au mois de septembre 1617, Louis XIII cédant aux pressantes sollicitations des catholiques du Béarn, rétablit en leur faveur la liberté de culte public dont étaient privées un grand nombre de paroisses. Il leur fit retour des églises et autres biens ecclésiastiques qui leur avaient été confisqués depuis bientôt cinquante ans et accorda en compensation aux protestants, qui en étaient les détenteurs, une rente annuelle de 78.000 livres prises sur ses domaines.

Présents Jean de Fossatz, David de Puts jurats : le sieur de Brassalay, « sieur du lieu », (David Seigneur de Brassalay fils du Capitaine protestant Fortis de Brasalay, de la garnison de Navarrenx, prit part aux luttes religieuses de 1569. Il fut nommé gouverneur d'Orthez à la démission de son père en 1603. Il en fut dépossédé le 5 septembre 1622 pour avoir embrassé le parti de la Force et marché contre les troupes royales.) tout trois protestants.

L'église Saint Jean, le cimetière, le temple, et la cloche sont l'objet de conventions ordinaires. L'évêque est mis en possession de la fabrique, des objets et autres droits de l'église : le sieur

Bordenave, du quart de la dîme. (En 1578 le capitaine de Brassalay avait affermé 6 écus le quart de dîme appartenant au chapitre de Lescar et 2 écus la dîme des moines de Sauvelade. La prémice était affermé 53 écus à Johan de Lamaison. Il y avait en outre les prébendes de Casenabe et de Capdeville, donnant respectivement 31 et 13 écus de revenus). Les protestants abandonneront l'église dans un mois, puis selon leur désir ils tiendront provisoirement leurs réunions dans la maison Lahargue.

Vers 1650 la commune de Biron comptait 37 familles protestantes.

En 1741, la vieille église de Biron est trop petite et menace ruine. L'évêque en a interdit l'accès depuis quelque temps déjà. Les jurats, la communauté et le baron d'Arboucave, successeur de Jacques de Brassalay, patron de l'église de Biron, se mettent d'accord pour en construire une nouvelle. Tout semble bouclé quant on lit ces documents. Et pourtant ! La réalisation de ce projet n'a pas vu le jour avant le début du 19ème siècle. Comme en témoigne le plan cadastral établi en 1812, la vieille église a vraisemblablement été prolongée. On s'aperçoit aussi que le cimetière n'a pas été déplacé comme le baron d'Arboucave le proposait alors. Les causes de ce retard pourraient être multiples : les guerres où s'était engagé le pays, la période de disette qu'a connue le Béarn et en suivant la Révolution et ses séquelles.

De l'ancienne à la nouvelle église

1er document

« Le huitième juillet 1741 la communauté de Biron a été assemblée au man et assignation de Jean de **Navarrot** et de Pierre de **Crampot** habitant à la hargue, gardes de l'ordre des sieurs de **Caumia** et **Loustaunau**, Pierre **Larrouyat**, Jean **Ibarcq**, jurats, savoir : Pierre de **Loustau** habitant à Joandebéarn, Jean-Pierre de **Tredjeû**, Estienne de **Puts**, Louis d'**Abbadie** dit Houssatte, Jacques **Lajournade** dit Pont, Jean de **Bergeroo** dit Marcery, Pierre de **Loustau** dit Hau de dessus, Jean-Pierre de **Lât**, Jean d'**Anglade**, Jean-Pierre **Péborde** dit Bern, Jean de **Casenave** habitant à Loustau, Jean de **Pargeû**, André de **Lanne** dit Labrit, Jean d'**Anglade** habitant à Crampot, Bernard de **Camet**, Pierre de **Bascouert** dit Larroder, Jacques de **Bourdiû** dit Lannes, Pierre de **Biard** habitant à Cazaux, Jacques de **Mouleres**, Pierre de **Bragard**, Jean **Bergeroô** habitant à Lajournade, Paul de **Labourdette** dit Betat, Jean de **Martin** habitant à Coustet, Daniel de **Crampot** dit Largounes, Jacques de **Peyroulet**, Jean de **Boupar** dit Peyré, Jean-pierre de **Labourdette**, Jean **Larrouyat** dit Maisonabe, Pierre de **Marquahosse** habitant à Maupoeÿ, Jean de **Camet** habitant à Péborde, Pierre de **Naplaâ**, Pierre de **Labourdete** dit Ponjusun, Pierre **Bronsacq** dit Laffargue, David de **Sarrail** habitant à Bourdiala, Pierre de **Baradé** habitant à Ponjusun, Jacques **Lafourcade** dit Lahille, Jean **Duran**, Jean de **Crampot** dit Benzin, Jean de **Martin** habitant à Monpau, Pierre de **Bourdiû** habitant à Souperne, Pierre de **Guarchissanx** habitant à Laborde de Larribere, Jean **Labartete**, Pierre locataire à Moulier, les tous manants et habitants, :

A été dit par led' de Caumia jurat qu'il est notoire à la communauté, que l'église est interdite par l'autorité de monseigneur l'évêque, parce qu'il y a non seulement des réparations à faire convenables et indispensables à la sainteté du lieu, mais encore parce qu'elle est petite et qu'elle n'est pas suffisamment élevée, en sorte qu'il y a beaucoup de dépenses pour la mettre en l'état ordonné par led' seigneur évêque, et qu'il est même à craindre que les murailles ne soient pas assez fortes pour soutenir le poids du haussement qu'il y faut faire, et qu'ainsi il conviendrait plutôt, de faire une nouvelle église, à une longueur, largeur et hauteur plus convenable et de la mieux placer que celle qui existe, qui se trouve presque à l'extrémité de la paroisse, de quoi led' de Caumia ayant dit qu'il avait fait part à monsieur le baron d'Arboucave seigneur dud' lieu et patron de lad' église, celui-ci lui avait répondu qu'il approuvait la construction d'une nouvelle église et qu'il la ferait bâtir lui-même à ses frais et dépens avec un cimetière muré, dans la forme, figure et dimension convenable, au moyen qu'elle fut placée à portée de son château et maison seigneuriale et que la communauté lui fournirait les manoeuvres pour servir les maçons, charpentiers et autres artisans nécessaires, ensemble toutes les corvées qu'il serait besoin pour le tirage et charriage de la pierre, sable, chaux, bois et tous autres matériaux, jusqu'à la perfection de la bâtisse de lad' église, comme d'aussi au moyen que le sol céderait à son droit de patronage à tous autres qu'il peut prétendre en lad' qualité de patron et seigneur et enfin que les matériaux de l'église actuelle céderont à son profit pour servir pour la nouvelle église ou autrement pour ce qu'il trouvera à propos, et le même de Caumia a déclaré que led' seigneur et patron lui a indiqué pour lieu où il veut bâtir lad' église aux susdites conditions, sur une petite hauteur qui se trouve parmi les terres vagues de la communauté au devant de la tულიère qui est a présent lieu.



Lorsque les anciens de Castetner regardaient « de cap au toron » c'est-à-dire vers le « casteth » ou « castera » au moment des grosses chaleurs et des orages de juillet et que la pluie se mettait à tomber après une longue période de sécheresse, ils disaient : « *La Madeleine que plora* ». Leurs regards se portaient vers le magnifique site au-dessus des vallées du Gave et du Laà sur lequel se trouvait la première église de la Madeleine. La « *Maria-Magdalena* » de Castetner a sans doute servi de repère à beaucoup de pèlerins qui voyageaient de Dax à Oloron après avoir passé le gave grâce



à la « *nau* » de Baure et pris la route du Larbaigt et des crêtes en direction de Lucq-de-Béarn à l'époque où le sanctuaire de Sauvelade n'existait pas. Encore aujourd'hui l'oculus de la Maria-Magdalena orne la nouvelle église de la Madeleine et le 22 juillet lorsque le soleil est au rendez-vous, la lumière inonde l'autel de couleurs vives. Sans doute très ancien, ce vitrail rappelle d'ailleurs les attributs de la Madeleine de Castetner qui était aussi nommée la « sarclaire », « la sarclouse » et présidait au succès des récoltes.



ECCLESIA SANCTA MARIA MAGDALENA DE CASTRO NIGRO :

Le premier témoignage que l'on ait conservé de « *la Madeleine de Castetner* » et de son église se trouve dans les Archives secrètes du Vatican et dans le registre des suppliques, folio 50, aimablement communiqué par monsieur Hugues Lafargue et folio 47 par monsieur Laurent Vallière du centre pontifical d'Avignon.

« *Item ut Johannem de Balherio civem Lascurrensem qui biennio audivit jura canonica in canonicatum et in fratrem ecclesie Lascurrensis ordinis Sancti Augustini ubi est certus numerus canonicorum si aliquis ipsios numeri ad presens deest vel quamprimum deesse contigerit recipi tractari et sibi providere mandare dignemini ut in forma non obstat quod ecclesiam de Castronigro diocesis Lascurrensis obtineret quam paratus est dimittere etc...ut in forma* »

Supplique présentée au pape :

« *Item, pour que vous jugiez digne de mander que Johanes de Balherio, citoyen de Lescar ,qui a appris pendant deux ans les droits canoniques pour le canonicat et pour être frère de*

l'église de Lescar de l'ordre de Saint Augustin où existe un nombre déterminé de chanoines soit reçu et traité si quelqu'un de ce nombre manque à présent ou aussitôt qu'il vient à manquer et qu'il soit pourvu puisque dans les règles, le fait qu'il obtint l'église de Castetner qu'il est prêt à abandonner, ne s'y oppose pas...(folio 50)

Selon monsieur Lafargue, il s'agit d'une supplique adressée par l'université de Toulouse au nouveau pape élu. Chaque université envoie lors de l'élection d'un nouveau pape à la fin du Moyen âge un rouleau « *rotulus* » comprenant la fiche d'identité de nombreux clercs. L'ensemble des clercs du bassin aquitain vont à l'université de Toulouse. C'est une des seules en France avec Montpellier, Paris, Orléans, puis Cahors et Avignon.

Sur ce « *rotulus* », un millier de clercs environ décline son identité pour obtenir une expectative de bénéfice, c'est-à-dire le premier bénéfice qui se libèrera dans une église déterminée.

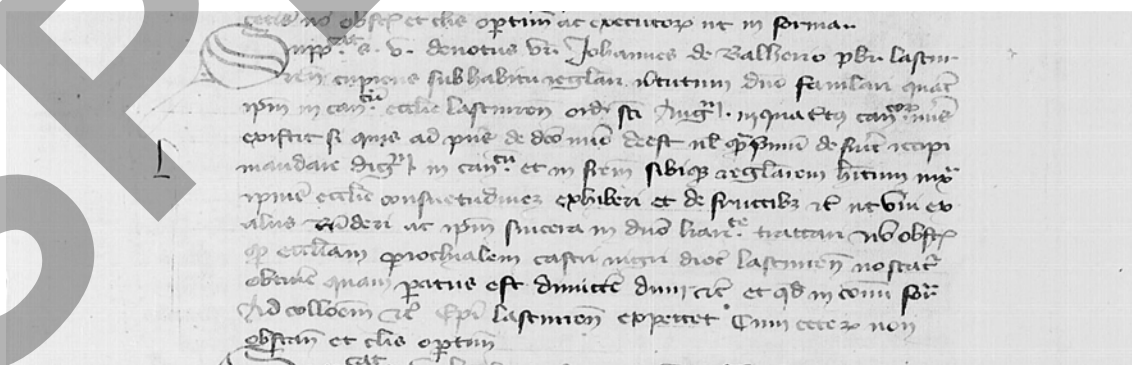
Ce système de provision pontificale des bénéfices est étendu à l'ensemble de la chrétienté depuis le début du XIV^{ème} siècle, à savoir l'époque de la Papauté d'Avignon.

Sans autre appui que l'université à laquelle il appartient, un clerc a peu de chance de transformer cette expectative de provision de bénéfice : c'est un peu de la monnaie de singe.

On y apprend que ce clerc a accédé au bénéfice de recteur de Castetner sans nécessiter apparemment de dispositions particulières notamment sur l'âge. Il a donc plus de 21 ans pour assumer la cure des âmes et pourtant il ne doit être guère plus âgé : il est encore aux études sans aucun grade en poche (le bachelier a autour de 21 ans vers 1400 après trois années d'études).

Johanes de Balherio est citoyen de la cité de Lescar. En 1378, il possède la cure de Castetner et sollicite du pape Clément VII l'octroi d'un canonicat avec portion (les revenus attachés au canonicat) dans la cathédrale de Lescar dont le chapitre applique la règle de Saint Augustin (sécularisation au XVI^{ème} siècle).

L'originalité de ce profil tient à la présentation de la première supplique aux premier et second consistoires tenus par Clément VII en novembre à Fondi, dans les premiers mois du Grand schisme d'Occident (Archives Secrètes du Vatican, registre des suppliques, 47).



{Folio 47 des suppliques où l'on voit : « ***ecclesiam parochialem castri nigri dioc lascurren*** », « *église paroissiale de Castetner, diocèse de Lescar* »}.

Est-ce que cela signifie que Johannes de Balherio est le protégé d'un cardinal qui peut soumettre en priorité ses rouleaux de suppliques ? L'enjeu est d'importance. Plus tôt la